



Електролуks Palenzo Electrolux

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE – OPPOSABILITE
Conformement aux dispositions de la loi du 2 aout 2005 , les conditions de vente ELECTROLUX , dont font partie integrante les presentes conditions ainsi que les baremes de prix et les conditions de reglement, sont systematiquement adressees a chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. En consequence ,le fait de passer commande implique l'adhesion entiere et sans reserve de l'acheteur a ces CVG a l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, catalogue, emis par le vendeur et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particuliere ne peut, sauf acceptation formelle et ecrite du vendeur ,prevaloir contre les CGV. Toute condition contraire opposee par l'acheteur sera, donc, a defaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment ou elle aura pu etre portee a sa connaissance. Le fait que le vendeur ne se prevale pas a un moment donne de l'une quelconque des presentes CGV ne peut etre interprete comme valant renonciation a se prevaloir ulterieurement de l'une quelconque des dites conditions.

Made in Electrolux



Electrolux is registered trademark of **Електролуks** companies in Macedonia and other countries

Електролуks

Ovaj crtez e sopstvenost na Electrolux-Bitola. Bez negovo pismeno odobruvanje istiot nesmee da se prepisuva , umnozava niti kopira bez soglasnost od Electroлux vo sprotivno se snosat posledici vo smislana clenovite 163 i 164 od kniviciot zakon R.M. (povreda na avtorsko pravo)



Adresa: ul.Braka Mingovi 18, 7000 Bitola; tel: 047/203-330 ,203 900 ul.A.Guslarot.1a 02/329 8.130 Skopje

www.electrolux.com.mk www.elektroluks.com.mk electrolux@mt.net.mk





Elektroluks Palenzo Electrolux

2.COMMANDE

Les commandes ne sont definitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit au vendeur sous la forme d'un accusé de réception, et ce sauf dispositions contraires. Le vendeur n'est lié par les commandes prises par ses représentants ou employés que sous réserve d'une confirmation écrite et signée. Le bénéficiaire de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans l'accord du vendeur.

3.MODIFICATION DE LA COMMANDE

Toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition des produits. Les modifications ou annulations donneront lieu, au choix du vendeur, à une facturation supplémentaire ou au paiement de pénalités égales à 25% du montant de la commande initiale. Si le vendeur n'accepte pas la modification ou la résolution, les acomptes versés ne seront pas restitués.

4. LIVRAISON – OBJET DE LA LIVRAISON

Le vendeur se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'il juge utile à ses produits et, sans obligation de modifier les produits précédemment livrés ou en cours de commande, il se réserve le droit de modifier sans avis préalable les modèles définis dans ses prospectus ou catalogues.

5.LIVRAISON

5.1. MODALITES

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit à l'acquéreur, soit par délivrance à un expéditeur ou un transporteur dans les entrepôts du vendeur. L'acheteur s'engage à prendre livraison dans les 8 jours qui suivent l'avis de mise à disposition. Ce délai expire, le vendeur pourra considérer que la commande est annulée et la vente unilatéralement résiliée par l'acheteur, ou il sera comptés des frais de garde.





Електролюкс Palenzo Electrolux

5.2. DELAIS

Les livraisons ne sont operées qu'en fonction des disponibilites et dans l'ordre d'arrivee des commandes. Le vendeur est autorise a proceder a des livraisons de facon globale ou partielle. Les delais de livraison sont indiques aussi exactement que possible mais sont fonction des possibilites d'approvisionnement et de transport du vendeur. Les depassements de delai de livraison ne peuvent donner lieu a dommages-interets a retenue ni a annulation des commandes en cours. Toutefois, si un mois apres la date indicative de livraison le produit n'a pas été livre, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra, alors, être resolue a la demande de l'une ou l'autre partie ; l'acquerer pourra obtenir resitution de son acompte a l'exclusion de toute autre idemnité ou dommages-interets. Sont consideres comme cas de force majeure dechargeant le vendeur de son obligation de livrer : la guerre, l'emeute, l'incendie, les greves, les accidents, l'impossibilite pour lui-meme d'être approvisionne. Le vendeur tiendra l'acheteur au courant, en temps opportun, des cas et evenements ci-dessus enumeres. En toute hypothese, la livraison dans les delais ne peut intervenir que si l'acheteur est a jour de ses obligations envers le vendeur, quelle qu'en soit la cause.

5.4. RISQUES

Les produits voyagent aux risques et perils du destinataire auquel il appartient en cas d'avaries ou de manquants de faire toutes constatations necessaires et de confirmer ses reserves par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandee avec avis de reception aupres du transporteur dans les trois jours qui suivent la reception des marchandises.

6. RECEPTION

Sans prejudice des dispositions a prendre vis-a-vis du transporteur, les reclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformite du produit livre au produit commande ou au bordereau d'expédition, doivent être formulees par ecrit dans les 48 heures suivant l'arrivee des produits. Il appartient a l'acheteur de fournir toute justification quant à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-meme ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Pour les produits vendus en conditionné, les poids et mesures au départ font foi des quantités livrées. Les longueurs facturées sont celles réellement livrées. Lorsqu'elles ont fait l'objet d'une mise en fabrication particulière, elles peuvent différer de 10% des quantités commandées, sans que ce fait puisse entraîner une contestation de la part de l'acheteur.



Електролюкс Palenzo Electrolux

7.REPLACEMENT

7.1.MODALITÉS

Les produits non conformes ou viciés pourront être remplacés. Tout retour de produit est soumis à un accord formel et préalable entre le vendeur et l'acquéreur. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition de l'acquéreur et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge de l'acquéreur. Les marchandises renvoyées sont accompagnées d'un bon de retour à fixer sur le colis et doivent être dans l'état où le vendeur les a livrées.

7.2.CONSÉQUENCES

Au cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par le vendeur dans les conditions prévues ci-dessus, l'acheteur pourra obtenir le remplacement gratuit, ou le remboursement des produits aux choix du vendeur, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages-intérêts.

8. GARANTIE DES VICES CACHÉS

8.1. ETENDUE

Les produits sont garantis contre les vices cachés conformément aux articles 1641 et suivants du code civil pendant une durée de un mois, à compter de la date de livraison. La garantie du vendeur est limitée aux défauts inhérents aux produits vendus et existants au jour de la vente. La responsabilité du vendeur ne peut être engagée en cas d'utilisation anormale des produits ou de non respect des règles de sécurité, et notamment en cas de non respect des consignes d'installation et d'utilisation que l'acheteur s'engage à transmettre sous sa responsabilité à l'utilisateur final. Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant au vendeur sera le remplacement gratuit ou la réparation (au choix du vendeur) du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services. Pour bénéficier de la garantie, tout produit doit être, au préalable, soumis au service après-vente du vendeur dont l'accord est indispensable pour tout remplacement. Les frais éventuels de port sont à la charge de l'acheteur.

8.2. EXCLUSIONS

La garantie ne joue pas pour les vices apparents. Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur (montage ou installation erronée, mauvaise condition de stockage, utilisation, anormale...), ou encore par une modification du produit non prévue ni spécifiée par le vendeur.



Электролюкс Palenzo Electrolux

9. PRIX

A l'exception des commandes sur spécifications particulières où les prix sont déterminés par devis, les produits ELECTROLUX font l'objet de tarifs mis à jour sur simple notification. Les prix s'entendent nets, hors taxes. Toute demande de prestations complémentaires telles : études, ingénierie, procès verbaux d'essais, recette usine, procédure d'certificats divers feront, sauf convention contraire, l'objet d'une facturation complémentaire de la vendeur distincte du coût des produits vendus. La monnaie de paiement est l'euro sauf disposition contraire. Tous impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'acheteur.

10. FACTURATION

Une facture est établie pour chaque livraison et délivrée au moment de celle-ci moins qu'une facture récapitulative, se référant à plusieurs bons de livraison émis, soit établie.

11. PAIEMENT

11.1. MODALITÉS

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture. En cas de paiement différé ou à terme, constitue un paiement au sens du présent article, non pas la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais le règlement à l'échéance convenue.

11.2. ACOMPTE

Le vendeur se réserve la possibilité de soumettre la commande au versement d'un acompte.

11.3 RETARD OU DÉFAUT

En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande du vendeur. En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au vendeur qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échoué ou non. Au cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement.



Electrolux Palenzo

De meme,lorsque le paiement est échelonné,le non-paiement d'une seule échéance entrainera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette,sans mise en demeure. Dans tous les cas qui précèdent,les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons, ou pour toute autre cause,deviendront immédiatement exigibles si le vendeur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues ,y compris les honoraires d'officiers ministériels.En aucun cas,les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du vendeur.Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance,puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

11.4.EXIGENCE DE GARANTIES OU REGLEMENT

Le vendeur se réserve la possibilité d'exiger des garanties ou un règlement comptant ou par payable à vue,avant l'exécution des commandes reçues ,notamment lors de ventes internationales.

12.TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert des risques sur les produits,meme en cas de vente convenue franco,a lieu dès expédition des entrepôts du vendeur.Il en résulte notamment que les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur auquel il appartient en cas d'avaries,de perte ou de manquants ,de faire toutes réserves ou d'exercer tous recours auprès des transporteurs responsables.

13. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La marchandise faisant l'objet du présent contrat est vendue sous réserve de propriété : le transfert de propriété est subordonné au complet paiement du prix,à l'échéance convenue ,par l'acheteur.En cas de défaut de paiement à l'échéance ,le vendeur reprendra possession de la marchandise dont il est resté propriétaire et pourra,à son gré résoudre le contrat par simple lettre recommandée adressée à l'acheteur. L'acheteur s'interdit toute transformation ,incorporation ou assemblage de la marchandise avant de l'avoir payée.L'acheteur doit conserver la marchandise vendue sous réserve de propriété de telle sorte qu'elle ne puisse être confondue avec des marchandises de meme nature provenant d'autres vendeurs.

14. EMBALLAGES

Sauf convention contraire,la consignation de tourets est facturée en meme temps que les câbles (sur la base du tarif professionnel en vigueur).Elle est remboursée,sous déduction d'une redevance fixe,si les tourets sont restitués franco de port en bon etat, dans un délai maximal de 3 mois.Passé ce délai,le vendeur peut appliquer un droit de location de 2,5% du prix par mois.Les emballages et tourets portant la marque du vendeur ne peuvent être utilisés que pour ses produits et ne peuvent en aucun



Електролукс Palenzo Electrolux

cas servir pour d'autres produits que les siens. Toute infraction à cette règle exposerait son auteur à des poursuites pénales et au versement de dommages-intérêts.

15. PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Tous les équipements, modèles, plans, spécifications, documents techniques, notices de montage, manuels d'utilisation et autres éléments d'information fournis par le vendeur demeurent à tout moment sa propriété. L'acquéreur ne saurait revendiquer une quelconque propriété sur les équipements, modèles plans et spécifications et autres éléments d'information et ne pourra en aucun cas les utiliser hors du cadre du contrat de vente. L'acquéreur s'interdit de reproduire les produits du vendeur. L'ensemble des droits de propriété industrielle concernant les résultats provenant de l'exécution de la commande reste la propriété du vendeur sans limitation de durée et sans limitation géographique.

16. CONFIDENTIALITÉ

L'acquéreur considérera comme strictement confidentiels et s'interdira de divulguer toute information donnée, formule technique ou concept dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. Pour l'acquéreur de la présente clause, l'acquéreur répond de ses salariés comme de lui-même. L'acquéreur toutefois ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments vendeur s'engage à tenir pour strictement confidentielles les informations dont il aura pu disposer dans l'exécution du présent contrat et ne les divulguer à quiconque ni lors de l'exécution de la convention, ni après sa terminaison.

17. COMPÉTENCE – DROIT APPLICABLE

Seront seuls compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, les tribunaux de Macédoine à moins que le vendeur ne préfère saisir toute autre juridiction compétente. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.